

## Concevoir le projet

### 1. En amont du projet

Concevoir un projet, c'est tout d'abord vous informer afin de prendre en compte **les réalités locales, définir les objectifs** qui motivent votre action, **prendre les premiers contacts** pour mettre en place le partenariat. Vous devrez identifier les personnes, les compétences et les réseaux capables de vous apporter une coopération (de quelque nature qu'elle soit).

Votre projet doit s'ancrer dans la réalité locale. Il vous appartient d'identifier les initiatives existantes au sein de votre établissement scolaire et à l'extérieur et de vous appuyer sur une structure culturelle de proximité [cf. fiche pratique/Les lieux du spectacle vivant en Gironde](#). Des opérateurs ressources peuvent vous accompagner dans ce repérage [cf. fiche pratique/Les Pays : soutiens territoriaux aux projets](#).

Comme vous le savez, l'autonomie des établissements est renforcée par la mise en œuvre de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances). Chaque établissement public local d'enseignement se voit donc allouer un budget global (circulaire du 3 janvier 2005) pour le financement du projet, [cf. fiche pratique/Élaborer un budget](#) afin d'évaluer les étapes préalables incontournables pour le financement de votre projet.

Généralement, un projet artistique comporte une **dimension culturelle** (rencontre avec les œuvres de création ou patrimoniales), une dimension **artistique** (rencontre avec des artistes en démarche de création et accompagnement ou non par une pratique artistique), et une dimension **pédagogique** (acquisition progressive de références et de compétences).

La dimension **territoriale**, dimension fondamentale de la politique d'éducation artistique et culturelle du projet doit également être prise en compte [cf. Repères/l'éducation artistique en milieu scolaire depuis les années soixante](#). S'il concerne un quartier, une circonscription, une ou plusieurs communes, ou encore s'il comporte un volet intégrant le hors temps scolaire, le projet n'en prendra que plus de sens localement.

### 2. Le projet

Une *école du spectateur* suppose un travail pluridisciplinaire et doit vous conduire à former une équipe éducative (professeurs de différentes disciplines, CPE, documentaliste...) réunie autour du projet. Parallèlement, nous vous conseillons d'associer les différents partenaires au projet le plus en amont possible, de manière à ce que les deux logiques, celle de l'Éducation nationale et celle de la démarche artistique ou culturelle se retrouvent dans le travail final. En effet, le projet demande **une étroite collaboration entre un établissement scolaire et une structure culturelle** permettant la fréquentation [du spectacle vivant](#). Vous l'aurez compris, monter une *école du spectateur* est avant tout un travail d'équipe entre enseignants et professionnels de la culture, une collaboration où chacun apporte sa spécificité dans le respect mutuel des compétences sans qu'il y ait substitution des rôles.

### 3. Repères dans la démarche

**3.1.** L'émergence d'un besoin, d'une attente issue d'un diagnostic, d'une envie. L'origine du projet peut venir indifféremment des équipes culturelles comme des enseignants ou des élèves. Quelques questions sont à se poser avant de démarrer l'action : l'établissement scolaire a-t-il déjà établi des liens avec une institution culturelle locale ? Les équipes enseignantes sont-elles assez stables et dynamiques pour s'engager dans un travail en équipe ? Quelles sont les personnes ressources : action culturelle à l'Inspection académique, au Rectorat, dans les établissements culturels de proximité ? [cf. fiche pratique/Institutions et partenaires ressources en Gironde](#) ; [cf. fiche pratique/Les Pays : soutiens territoriaux aux projets](#).



**3.2.** La mise en place d'un partenariat susceptible d'apporter des idées, des collaborations, des ressources nouvelles. cf. [fiche pratique/Les lieux du spectacle vivant en Gironde](#). Il est essentiel de présenter le projet au chef d'établissement et à la communauté éducative afin de l'intégrer au projet d'établissement.

**3.3.** La détermination par les enseignants et les partenaires culturels d'objectifs cf. [fiche pratique/Découvrir un lieu de spectacle](#), d'actions précises cf. [fiche pratique/Devenir un spectateur averti](#), d'un calendrier détaillé et d'un budget équilibré cf. [fiche pratique/Élaborer un budget](#).

**3.4.** L'élaboration de procédures d'évaluation et éventuellement d'actions de formation (stage d'équipe ou stage académique).

**3.5.** La présentation du dossier ainsi constitué lors du conseil d'administration de l'établissement et communication après validation du CA (validation du contenu et du budget alloué au projet par l'établissement) à la structure culturelle partenaire.

**3.6.** La mise en place d'une *école du spectateur* nécessite un travail d'anticipation de plusieurs mois avant que le projet ne commence.

## 4. Repères dans les objectifs

Voici quelques éléments de réflexion qui peuvent vous aider à définir vos objectifs.

**4.1.** Dans le domaine de la sensibilisation au spectacle vivant

Découverte du spectacle vivant (apprendre à voir, décrire et raconter un spectacle).

Travail sur les représentations et la désacralisation du lieu de spectacle.

Découverte de la diversité du spectacle vivant, sa richesse.

Élargissement du champ de connaissance des élèves (sur une œuvre, un auteur, un style, un répertoire).

Responsabilisation des élèves et éducation à la citoyenneté (respect du lieu, des artistes, des spectateurs, implication dans le projet, écoute, argumentation...).

cf. [fiche pratique/Devenir un spectateur averti](#)

**4.2.** Dans le domaine de la rencontre et la fréquentation des œuvres

La rencontre est organisée dans la mesure du possible dans un lieu de spectacle (en amont, en aval de la représentation) permettant ainsi de créer un moment unique, loin de l'environnement scolaire.

**4.3.** Dans le domaine de la rencontre avec les artistes et des professionnels du spectacle vivant

Le regard et l'approche de l'artiste lui permettent d'ouvrir la classe à une autre démarche de rencontre avec les œuvres, la création, ou la découverte de l'environnement patrimonial.

Il s'agit également d'appréhender la réalité professionnelle d'une compagnie, d'un artiste.

**4.4.** Dans le domaine des lieux de spectacles et des métiers

La visite d'un équipement culturel permet de se familiariser avec son environnement culturel de proximité et de découvrir « l'espace spectaculaire ». Enfin, c'est un moyen d'aborder le fonctionnement d'un lieu culturel à la fois côté coulisses (métiers techniques) et sous l'angle de son organisation administrative (métiers du champ culturel).

La découverte des métiers du spectacle est une piste intéressante quant à la découverte de nouveaux métiers dont les élèves ne soupçonnent pas l'existence.

cf. [fiche pratique/Découvrir un lieu de spectacle](#)

## LE JEUNE SPECTATEUR

## Avant le spectacle

Travail sur les représentations mentales des élèves

- La nature du spectacle
- Les lieux
- L'organisation technique
- Ceux qui « font » le spectacle : auteur, acteur, metteur en scène, chorégraphe, danseur, musicien, technicien son, lumière, scénographe, costumier

Travail sur les attitudes et les comportements

- Le silence
- Le respect
- L'écoute
- L'attention
- L'observation

Des recherches pour favoriser l'approche :

- Dossiers ou articles de presse
- Fiches techniques
- Affiches
- Histoire du domaine artistique (théâtre, danse, musique, cirque)
- Genres du domaine artistique

Des mises en situation :

- Visite technique d'un lieu de spectacle
- Activités de pratiques théâtrales, musicales, chorégraphiques, circassiennes, ...
- Rencontre avec des professionnels ou des artistes

## Après le spectacle

Analyse du spectacle vu :

- Analyse descriptive de ce qui a été vu et entendu :

Trame narrative : Le récit, l'histoire  
 Les personnages  
 Les lieux

→ Le texte

Mise en scène : éléments de scénographie  
 Costumes  
 Son et lumière

→ Style et intentions

Les acteurs : Caractéristiques physiques, gestuelles et vocales  
 → Interprétation

- Analyse des relations :  
 Émotions  
 Procédés ou partis pris de mise en scène  
 → Effets de sens

Rencontres avec les artistes à l'issue du spectacle :

- Echanges, questionnement induit par les enseignants ou préparé en classe.

Initiation ou formation culturelle

- Recherches complémentaires biographiques
- Mise en perspective esthétique, historique
- Références bibliographiques

Confrontation à l'expérimentation pratique du jeu théâtral, musical, chorégraphique, circassien

- Réalisation collective autour des fondamentaux dans une démarche réflexive et critique.

## SPECTACLE

## Élaborer un budget

Vous avez clarifié vos objectifs et formulé votre projet, vous l'avez défini dans ses principaux aspects. Le temps est venu de le traduire en chiffres. Cette étape est essentielle dans le montage du projet : une fois établi, votre budget sera un outil précieux pour le suivi financier des actions bien sûr, mais aussi dans vos relations avec les partenaires. Un budget est d'abord un outil de travail, au service d'une action.

### 1. Quelques précautions de départ

Avant toute chose, laissez au placard vos a priori sur la difficulté du travail budgétaire, et votre capacité à le mener à bien ! Ils sont souvent le principal obstacle à la réalisation d'un budget. Votre bon sens, votre connaissance des tenants et des aboutissants de chaque étape du projet et votre implication dans son montage... sont autant d'atouts indispensables au chiffrage d'un budget. Sans ces précieux éléments, le financier le plus averti ne pourrait rien.

**Une règle d'or : anticiper.** Il n'y a rien de plus néfaste à la bonne mise en œuvre des actions, que de devoir valider en urgence les éléments financiers d'une action déjà engagée. À vous de vous organiser pour vérifier dès l'origine la faisabilité financière globale de votre projet dans ses grandes masses, puis à planifier l'établissement détaillé de votre budget. Veillez à associer dès le départ le gestionnaire de l'établissement à l'élaboration du budget. Pour éviter toute mauvaise surprise, reportez vous pages 2 et 3 de ce document afin de connaître auprès des partenaires potentiels, les modalités d'intervention de chacun, des procédures de dépôt de dossier et des temps moyens de réponse.

### 2. Établir votre budget

#### 2.1. À quoi sert un budget ?

Un budget permet d'évaluer à l'avance les dépenses envisagées et les ressources nécessaires, pour la période couverte par le projet. Dans le cadre de la LOLF, le projet doit être validé lors du conseil d'administration de l'établissement, au cours duquel est votée la répartition des crédits pour l'année à venir.

#### 2.2. À chacun son rôle

Le chef d'établissement doit engager des démarches de financement, l'enseignant cibler les postes de dépenses. Enfin, l'équipe de l'action culturelle du Rectorat et de l'Inspection académique est à votre disposition pour vous aider dans le montage du projet.

#### 2.3. Comment présenter votre budget ?

Votre budget doit être présenté **en dépenses et en recettes, à l'équilibre** en deux colonnes : à droite, l'origine des ressources ou produits (recettes), à gauche l'emploi des ressources ou **charges** (dépenses). Soyez réalistes : ne sous-évaluez pas vos dépenses, ne surévaluez pas vos recettes.

#### 2.4. L'impact de la TVA

Les établissements scolaires n'étant pas assujettis à la TVA, pensez à demander à chaque structure prestataire si elle est ou non assujettie à la TVA. Dans l'affirmative, c'est le montant TTC de la prestation qu'il faudra intégrer en dépenses dans votre budget.

#### 2.5. Les prestations en nature

N'hésitez pas à valoriser dans votre budget les moyens mis gracieusement à votre disposition par une collectivité (mise à disposition de personnel, de locaux, de matériel...) ou un fournisseur (supports de promotion, espaces publicitaires...). La valeur de ces contributions en nature doit être inscrite dans votre budget **en produits** (recettes immatérielles) **et en charges** (coût immatériel des prestations fournies). Attention à bien distinguer ce poste des réels flux d'argent. Vous risqueriez sinon d'illusionner vos partenaires sur le volume budgétaire réel de votre projet.

### 3. Évaluer les dépenses

Votre budget comportera la plupart du temps **quatre grandes masses de dépenses**.

#### 3.1. Domaine artistique

Vous intégrerez ici les **prestations** que factureront les professionnels pour leurs interventions en milieu scolaire (taux horaire facturé x nombre d'heures). Le taux horaire (de 50 à 60 € TTC en moyenne de l'heure) intègre, outre la rémunération de l'artiste, les charges salariales et patronales. Il peut également comprendre une contribution aux frais généraux de la structure qui l'emploie. Sachez que le montant net touché par un artiste représentera globalement 50 % du coût total pour son employeur, charges sociales incluses. **Les défraiements et frais de transports des intervenants** viennent en sus de la prestation : il existe des barèmes conventionnels, réévalués chaque année. À titre indicatif, compter 15,50 € pour un repas et 86,60 € pour un forfait journée intégrant l'hébergement (barème Syndeac - entreprises artistiques et culturelles). Il est souvent moins coûteux de négocier dès l'origine avec les artistes une prise en charge directe par votre établissement des repas (restauration scolaire ou restaurant à proximité...) et, le cas échéant, de l'hébergement. Afin d'éviter toute mauvaise surprise, pensez à vous mettre également d'accord avec les intervenants sur le mode de prise en charge de leurs frais de transport (indemnités kilométriques facturées par la structure ayant salarié les intervenants, billets SNCF...).

#### 3.2. Billetterie

L'achat des billets pour les spectacles intégrés à votre projet.

#### 3.3. Transport des élèves

Les conseils généraux ont mis en place des dispositifs qui facilitent l'accès aux spectacles en prenant en compte une partie des frais de transports et de billetterie : Billets courant d'art, classes citadines...

#### 3.4. Matériel et frais divers

Il s'agit d'achats de matériels fongibles.

### 4. Estimer les recettes

Faites ensuite un état réaliste des recettes escomptées. Il s'agit de prévoir les montants à demander à chaque partenaire financier potentiel. Il est très difficile de financer l'intervention de personnes extérieures à l'établissement n'appartenant pas à un organisme culturel, ou n'ayant pas un statut juridique propre. De plus, un établissement scolaire ne peut verser un financement qu'à une association.

Il ne faut pas confondre un partenaire culturel (organisme avec lequel on construit et réalise le projet) et un partenaire financier (qui va financer une partie des actions).

#### 4.1. Le Rectorat et les Inspections académiques

Depuis la mise en place de la LOLF en septembre 2004, les collèges et lycées publics reçoivent des crédits globalisés dont une partie peut être affectée au volet culturel. Cette répartition doit être votée en conseil d'administration de l'établissement. Le Rectorat propose des programmes académiques conçus en partenariat avec des opérateurs culturels dans lesquels les établissements peuvent s'inscrire. Ces programmes étant cofinancés en amont par les partenaires, la participation demandée à l'établissement est de ce fait allégée.

**4.2. La DRAC Aquitaine** (direction régionale des Affaires culturelles) est susceptible de participer au financement des actions par l'attribution d'une subvention. Dans ce cas, elle verse un financement couvrant tout ou partie de l'intervention au partenaire culturel (compagnie, opérateur culturel...). Dans le cas où plusieurs organismes culturels participent à un projet, il revient à l'équipe porteuse du projet, de désigner celui qui recevra la subvention.



### 4.3. Les collectivités territoriales

**Le Conseil régional d'Aquitaine** peut aider au financement des projets dans les lycées et dans les centres de formation pour apprentis. Une demande doit être déposée sur le site du Conseil régional

**Les Conseils généraux** attribuent généralement des subventions pour les projets culturels en collèges. Lors de la remontée de la ventilation des crédits LOLF au Rectorat vers fin juin, il convient d'indiquer les cofinancements demandés au Conseil général. Par ailleurs, le Conseil général de la Gironde met en place des dispositifs d'accompagnement aux sorties culturelles (billets courants d'art, classes citoyennes).

**Les agences culturelles départementale (Iddac) et régionale (OARA)** par leur engagement dans les programmes académiques, participent aussi au financement de projets culturels. Ces structures peuvent occasionnellement intervenir et cofinancer directement une action culturelle dès lors que celle-ci s'inscrit dans leur programme d'activité.

**Les communes** participent aux financements des projets culturels des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré.

**Les intercommunalités (CDC)**, ainsi que **les structures de proximité (fédérations de parents d'élèves)** peuvent également être sollicitées pour un financement.

**4.4. L'établissement scolaire** doit mobiliser des crédits sur ses fonds propres et sur les crédits LOLF.

### 5. Et ensuite ?

L'évaluation. Une fois le projet terminé, n'oubliez pas d'établir un bilan qualitatif et financier des actions réalisées. Ce bilan pourra servir de base à une éventuelle reconduction du projet, au regard des objectifs que vous vous étiez fixés. N'hésitez pas à définir en amont du projet quelques indicateurs, qu'il sera intéressant de suivre au fil du temps : volume horaire des ateliers, nombre d'élèves concernés... Pensez à communiquer ce bilan à vos partenaires !

#### Modèle de présentation budgétaire

Cette présentation budgétaire est adaptable à tout type de projet

BUDGET			
	ANNÉE :...	PROJET : ...	
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
<b>Domaine artistique</b> - intervention des artistes/nombre d'heures – forfait journée - défraiements/transports des artistes <b>Billetterie</b> <b>Transport des élèves</b> <b>Matériel divers</b> - achat petites fournitures - reprographie - mailings...		- Établissement 1. crédits propres 2. crédits LOLF - Conseil général : BCA et aide aux projets - Conseil régional - DRAC - Autres : (à lister) <b>Recettes d'activités</b> - ventes diverses...	
<b>TOTAL DÉPENSES (A)</b>	=	<b>TOTAL RECETTES (B)</b>	=

### Pour en savoir plus

Voir la fiche pratique/[Les ressources en ligne](#)



## Découvrir un lieu de spectacle

Le spectacle vivant est actuellement confronté à une mutation profonde de son environnement : émergence de nouvelles formes artistiques, construction d'équipements culturels, investissement de nouveaux espaces sociaux... Le monde du spectacle vivant fait appel à une grande diversité de métiers et se nourrit de tous les domaines des arts vivants.

### 1. Qu'est-ce qu'un lieu de spectacle ?

On appelle lieu de spectacle **tout lieu permettant une rencontre, un échange entre un public et un produit artistique, culturel et social**. Le spectacle se joue dans un lieu équipé ou dans un espace de rencontre entre un artiste et un public : la rue, l'appartement...

L'espace scénique oriente la forme de la salle. La taille de la salle et la jauge (le nombre de spectateurs pouvant entrer dans la salle) lient étroitement la nature de l'équipement et la programmation culturelle. Il existe plusieurs types de lieux correspondant à des utilisations différentes : le théâtre, l'auditorium, le centre culturel, le café-théâtre, la salle polyvalente, la salle des fêtes... Le lieu de spectacle est composé principalement de deux volumes : la salle permettant d'accueillir un public et la scène permettant d'accueillir un spectacle.

La visite d'une salle « coté coulisses » dans le parcours *école du spectateur*, a pour objectif la découverte de ce qui se passe avant l'ouverture du rideau, de placer les visiteurs dans la situation des personnes œuvrant dans l'ombre. Le but est également de montrer que la technique est, à part entière, un élément de la création artistique qu'elle contribue à construire. C'est aussi donner aux élèves la possibilité d'accéder aux codes régis par le spectacle vivant. Sur le site de l'Iddac [www.iddac.net](http://www.iddac.net) à la rubrique *école du spectateur* vous trouverez des fiches détaillées sur ce sujet.

### 2. L'équipement culturel

On distingue deux types d'espaces, ceux destinés au public et ceux réservés aux artistes et à l'équipe technique.

#### 2.1. La salle et le hall

Pour le public, l'entrée se fait par le hall d'accueil, élément central pour accéder à la salle. La salle est l'espace destiné au public en situation de spectateur debout ou assis, espace variable suivant la jauge et le mobilier : chaises à plat, fauteuils à plat ou en gradins.

#### 2.2. La scène et les coulisses

L'espace scénique comprend la scène proprement dite et les locaux associés : magasins de stockage, loges, ateliers.

La scène est l'espace de jeu visible par le public mais aussi du plateau, intégrant les coulisses et les dégagements (espaces compris entre les murs). Selon les cas, la scène est modulable ou non. Il existe différents types de dispositifs scéniques. Chacun d'entre eux induit pour l'acteur un jeu et un contact spécifiques avec le public. En effet, la vision du spectateur varie selon sa place. Le dispositif **frontal** établit un rapport traditionnel où le spectateur est face à la scène, ce qui peut souligner une rupture scène/salle. Dans les autres dispositifs, **bi frontal, quadri-frontal, théâtre en rond** : une proximité s'établit. L'interprète doit tenir compte des spectateurs assis derrière lui. Pour le public, l'illusion n'est plus possible : en regardant la scène, il distingue les autres spectateurs. L'espace de la représentation n'est pas toujours limité à la scène d'un théâtre. Il peut comprendre le public, englober le bâtiment, la rue...

Les coulisses désignent toutes les parties de la scène que les spectateurs ne peuvent pas voir ; l'espace invisible aux spectateurs où sont rangés les éléments de décor qui coulissaient autrefois, d'où son nom.

Les loges sont les pièces où les acteurs, danseurs se changent, se maquillent et se concentrent avant l'entrée en scène.

### 3. Les métiers du spectacle

On distingue l'équipe attachée au lieu du spectacle et l'équipe artistique réunie lors de la création d'un spectacle. Les professionnels du spectacle vivant bénéficient pour la plupart d'un régime salarial particulier : celui d'intermittent du spectacle.

**3.1. L'équipe d'une salle de spectacle.** Toute une équipe en coulisses donne vie au spectacle.

#### 3.1.1. La technique

*Le directeur technique* est responsable de l'équipement de la salle, de la sécurité du bâtiment et de l'encadrement du personnel technique.

*Les régisseurs* : ce sont les techniciens du spectacle. Ils gèrent les moyens humains, matériels d'une représentation en veillant aux normes de sécurité. Le travail s'exerce en équipe. Les régisseurs interviennent également auprès de compagnies, de festivals...

*Le régisseur général* – le chef d'orchestre du spectacle – le régisseur son – le régisseur lumière – le régisseur plateau.

#### 3.1.2. L'administration

*Le directeur* : il choisit les spectacles et met en place une programmation. Il gère l'équipe du lieu ; il est gestionnaire, négociateur, directeur artistique...

*L'administrateur* : il est chargé de la gestion administrative et financière.

*Le responsable de la billetterie* : il assure la vente des billets et est chargé de l'accueil.

*Le responsable de la communication* : il conçoit la stratégie de communication de la structure.

*Le responsable de l'action culturelle* : il est chargé de la mise en place des programmes de sensibilisation des publics.

*Le chargé des relations publiques* : il est chargé d'entretenir les relations entre la structure et ses publics, et de la prospection des publics.

### 3.2. L'équipe artistique

Le monde du spectacle vivant tend de plus en plus à tisser des croisements entre la musique, la danse, le théâtre, les arts de la rue, de la piste, les arts plastiques, arts visuels... On distingue des niveaux d'intervention dans ces disciplines.

#### 3.2.1. Les artistes

*L'auteur* (du texte pour le théâtre), le chorégraphe, le compositeur sont les créateurs qui conçoivent l'œuvre sur scène, sur la piste, dans l'espace urbain.

*Le metteur en scène*, le chorégraphe : ils dirigent des interprètes, ce sont les chefs d'orchestre du spectacle. La mise en scène réunit deux composantes principales, la mise en jeu et la mise en espace.

*Les interprètes* : comédiens, danseurs, marionnettistes... ils mettent, seuls ou en groupe, leurs compétences techniques et artistiques au service de l'œuvre.

#### 3.2.2. Les créateurs techniques

Créateurs à part entière, ils travaillent en étroite collaboration avec le metteur en scène et participent pleinement à la conception et à la production d'un spectacle.

*Le décorateur - scénographe* : il conçoit la scénographie d'un spectacle. Il signe la mise en espace d'un spectacle théâtral ou chorégraphique, pour la scène, le chapiteau, l'espace urbain. Son travail consiste à permettre la mise en espace et la mise en jeu, à penser à la géométrie des circulations. La lumière et le son contribuent également à fabriquer l'espace. Son travail est comparable au travail de traduction d'un texte.

*L'éclairagiste* : créateur des lumières d'un spectacle. Il fabrique des ambiances lumineuses restituant les émotions, les couleurs, les tonalités que le metteur en scène veut obtenir : ambiances chaudes, froides, du matin, de la nuit...

*Le créateur son / le compositeur* : il crée l'ambiance sonore du spectacle.

*Le costumier, la maquilleuse*...

Enfin au sein d'une compagnie, *le chargé de production* a pour mission la promotion de l'artiste et de sa compagnie (recherche les réseaux de diffusion...).





## 4. Petit lexique du spectacle vivant – termes techniques – quelques repères...

### 4.1. Avant la représentation...

*Les répétitions* : période au cours de laquelle l'équipe artistique répète en vue de la création du spectacle.

*Le filage* : répétition générale lors de laquelle l'ensemble du spectacle est joué en continu, dans l'ordre des scènes et presque dans les conditions d'une représentation.

*La générale* : dernière répétition avant la première représentation.

*La première* : première représentation devant un public.

### 4.2. Dans la salle de spectacle...

*Cour et Jardin* : appellation traditionnelle au théâtre imposée par l'inversion de la droite et de la gauche selon qu'on est acteur ou spectateur. La cour est à droite de la scène et le jardin à gauche, quand on est dans la salle.

*La régie* : du verbe régir, diriger. La régie existe dans les divers domaines du théâtre ; il y a la régie plateau (pour les accessoires), la régie son (pour la musique et les micros), la régie lumière (pour les éclairages). Le mot désigne aussi bien les hommes (ceux qui régissent), que des lieux (là où se trouvent les régisseurs) ; la régie c'est aussi la cabine, le poste de commande où se tiennent les régisseurs son et lumière. Elle est située généralement dans le fond de la salle, derrière le public.

*Le rideau d'avant-scène* : rideau, généralement en velours rouge, qui s'ouvre et se ferme avant la représentation, aux entractes et à la fin du spectacle devant le public.

*Le cadre de scène* : la partie fixe ou mobile qui entoure l'ouverture de la scène.

*Les cintres* : la partie aérienne de la cage de scène, invisible au public, où sont actionnés les fils, les perches et les porteuses qui supportent les éléments de décor et du matériel d'éclairage.

*Appuyer* : faire monter un décor dans le cintre / *Charger* : descendre un décor.

*Frise* : éléments de décor destiné à cacher le cintre à la vue des spectateurs.

*Le jeu d'orgue* : ordinateur de commande des projecteurs qui permet de réaliser les effets de lumière.

*Les pendrillons* : rideaux en velours ou en toile, noirs ou rouges. Ils servent à obscurcir la cage de scène et aussi de coulisses aux acteurs.

### Pour en savoir plus

Surgers Annie, *Scénographie du théâtre occidental*, Nathan Université, 2000.

Hubert Marie-Claude, *Histoire de la scène occidentale*, Armand Colin (Coll. Cursus), 1992.

*Théâtre aujourd'hui*, Cndp.

*Le petit spectateur, théâtre jeune public de Strasbourg*, Centre Dramatique National d'Alsace.

*Coté coulisses...quelques métiers de la scène*, Maison de la Culture de Loire-Atlantique (film de 20 minutes).

*Les métiers du spectacle 2000*, Édition Onisep (Coll. Avenirs).

*Les métiers de la scène et du spectacle*, Édition l'étudiant, 1998.

*Le guide des intermittents du spectacle*, Édition la scène.



## Devenir un spectateur averti

### Quelques éléments de méthodologie

La question qui se pose, ici, comme à propos de tout objet artistique : comment tenir un discours sur l'art ? Interrogation qui amène au bout du compte à se poser une autre question : celle du regard lui-même que nous portons sur les choses.

En premier lieu, des éléments d'analyse transversaux à l'ensemble **des spectacles vivants** vous sont proposés. Dans un second temps, il s'agit d'affiner ces éléments dans le domaine du théâtre, du cirque et de la danse, puis de la musique.

### 1. De la nécessité de créer un horizon d'attente

On sait aujourd'hui que les conditions de réception du spectacle déterminent radicalement le jugement critique qu'on peut en faire. Hans Robert Jauss (1) ou Monique Mervan-Leroux (2) ont parfaitement mis en avant dans leurs travaux cette esthétique de la réception. Il ne peut y avoir de bonne réception pour les élèves que si l'enseignant sait créer un horizon d'attente, c'est-à-dire **susciter le désir de spectacle**.

Il existe pour cela quantité de stratégies :

- Présenter de courts extraits de spectacles en vidéo ou DVD. La trace d'autres spectacles captés peut en effet donner l'envie du spectacle, elle permettra d'aiguiser le regard de spectateur.
- Rencontrer l'équipe artistique qui réalise le spectacle. La rencontre avec un comédien, un metteur en scène a comme première vertu de tisser une relation humaine, et d'entendre énoncer le récit de l'élaboration d'une création artistique. Ce contact est essentiel, car il permet de prendre toute la dimension du travail artistique, difficilement évaluable autrement par des élèves qui ont peu ou pas du tout de pratique.
- Regarder ailleurs : le goût du spectacle peut survenir par contagion. Aller au musée voir des Degas, des Matisse, des Chagall, c'est une manière de préparer un spectacle de danse. Réaliser sous forme d'atelier d'arts plastiques, des objets, des accessoires sur tel thème de danse, de théâtre ou de cirque, c'est aussi préparer la réception du spectacle à venir.
- Visiter le lieu de spectacle, qu'il ait une valeur patrimoniale ou non (un théâtre classique à l'italienne, une ancienne manufacture transformée en lieu culturel). Les démonstrations de la machinerie très complexe des lieux de spectacle fascinent les élèves. Quelques manipulations de poursuite, de douche, de changement de gélatine pour la question de l'éclairage en feront comprendre plus aux élèves que des discours savants.
- Voir, quand cela est possible, des maquettes de plateau. C'est une bonne introduction aux questions de scénographie.

La liste des stratégies n'est pas exhaustive, elle relève bien entendu de l'acte pédagogique par excellence, c'est-à-dire de la capacité de l'enseignant à inventer. En tout état de cause, le spectacle doit être vécu comme une fête, une vraie sortie, une cérémonie sociale à laquelle on participe avec les autres composantes du public. Il faut en tout état de cause donner une vraie posture de spectateur à l'élève que l'on accompagne au spectacle.

Il faut éviter les dérives que pourrait suggérer le terme « **analyse** ». Il existe dans beaucoup d'ouvrages savants des « grilles d'analyse de spectacle ». Elles ont leur nécessité parce qu'elles sont comme un « pense-bête » pour ne pas oublier les éléments qui composent le spectacle : la lumière, l'univers sonore, les costumes... Mais il serait regrettable de systématiser un travail d'exploitation de spectacle à partir d'une grille à compléter.

### Quelques pistes :

- Privilégier les échanges oraux, dans un contexte qui s'y prête : salle de classe aménagée ou lieu qui facilite la circulation de la parole.
- Passer par une étape de remémoration : qu'est-ce qui s'est vu ? Qu'est-ce qui s'est compris ? Interprété ?
- Trouver une «entrée» pour travailler sur la conception du spectacle : le costume, les accessoires, le masque, les déplacements, la lumière, l'accompagnement sonore...
- Rejouer une situation tirée du spectacle.
- Reprendre des éléments du texte, si texte il y a, pour faire de nouvelles propositions de jeu : jeu choral, détournement d'intention...
- Travailler sur l'analyse textuelle de critiques journalistiques.
- Organiser un atelier d'écriture critique.
- Mettre en ligne des productions d'élèves quand cela est possible.

## 2. Aborder un spectacle de théâtre

L'étude d'un spectacle théâtral répond à deux objectifs :

- se familiariser avec les tendances de la création théâtrale contemporaine ;
- apprendre ensuite à voir un spectacle comme un objet esthétique.

La particularité du spectacle théâtral est de se situer dans deux temps, un premier temps un texte dramatique et un deuxième temps une performance scénique éphémère : la représentation. Les rapports entre ces deux faces sont extrêmement variables, et relèvent d'une pratique, la mise en scène (englobant la scénographie, les lumières, la musique, et bien sûr le jeu des comédiens), et d'une théorie, la dramaturgie. Dans la conception classique de la production théâtrale, la représentation n'est que l'image du texte. La conception contemporaine considère la représentation comme une des lectures scéniques possible. Une vision plus radicale de type artaudien (dans la lignée d'Antonin Artaud), amène à considérer le spectacle comme son propre référent. Les tendances actuelles tendent à minimiser l'intervention démiurgique du metteur en scène au profit du rôle de l'acteur/médium et de celui du spectateur dans l'élaboration du sens du spectacle.

**Identifier le spectacle :** Le métissage des genres, les emprunts aux différents langages artistiques ou aux nouvelles technologies font du théâtre aujourd'hui un territoire très incertain. Que voit-on quand on est aujourd'hui dans un lieu de spectacle ? Où commence et où s'arrête le territoire du théâtre ? Il y a du théâtre de texte, voire du théâtre d'idées, du théâtre d'images, du théâtre-danse, du théâtre d'objet...

**Interroger l'historique du spectacle :** Est-ce une création ? D'un auteur vivant ? Que sait-on des rapports entre le metteur en scène et l'auteur ? La représentation s'inscrit-elle dans une longue tradition de répertoire ? Quelles sont les grandes références jouées de l'œuvre représentée ?

**Questionner le lieu théâtral :** Dans quelle configuration se trouve le lieu théâtral, c'est-à-dire comment l'espace scénique et l'espace du public sont-ils agencés ? Quel type d'espace scénique est proposé ? Frontal, à l'italienne, bi-frontal... ? Cette sémiotique de l'espace participe de l'esthétique du spectacle.

**Analyser le spectacle :** D'excellents ouvrages donnent des grilles d'analyse (Pavis, Übersfeld...). Elles ont le mérite de rappeler toutes les strates signifiantes qui constituent une superposition de signes exprimant la théâtralité : lumières, scénographie, gestuelle, costumes, diction... Analyser un spectacle théâtral, c'est essayer de mettre en évidence les articulations de différents codes utilisés et au final pouvoir repérer l'esthétique du spectacle : esthétique baroque, naturaliste, antique, du happening...

**Étudier la réception du spectacle :** Le spectacle de répertoire, notamment s'il est référencé dans la culture scolaire, donne la possibilité de s'appuyer sur des données documentaires conséquentes. Elles permettent la mise en lumière des conditions de réception du spectacle à telle ou telle époque. Si chaque spectateur crée son spectacle en fonction de son histoire singulière, la réception en est aussi déterminée par les conditions historiques, morales, esthétiques de l'époque. S'il s'agit d'une création, l'étude comparative des productions critiques, qu'elles soient savantes ou de type journalistique, amène à montrer les spécificités du jugement esthétique.



## Pour aller plus loin

Übersfeld Anne, *Lire le théâtre II, l'école du spectateur*, Belin, 1996.

Équipe de recherche et de réflexion (ERR) de Limoges, *Devenir spectateur*, CRDP du Limousin, 2002.

### 3. Aborder un spectacle de danse

**La présentation :** Dater l'œuvre, la replacer dans le contexte historique, social, économique et politique. Présenter le créateur, situer l'œuvre dans le parcours artistique de l'artiste. Pointer les liens de l'œuvre avec les autres champs artistiques.

**Les objets à travers lesquels l'œuvre est reçue :** Il est question de la nature des documents (vidéo, film...) Repérer les partis pris idéologiques, esthétiques. S'agit-il d'œuvre à part entière ou d'un témoignage sur l'œuvre.

**Le genre, la forme :** Le genre présenté est-il répertorié ou non ? Exemple le *Stück* inventé par Pina Bausch. La durée de *So Schnell* de Dominique Bagouet (50 minutes) correspond à ce qu'il fallait faire dans les années quatre-vingt.

**Le principe de construction :** Repérer la structure qui sous-tend l'organisation spatiale et temporelle du spectacle. On parle d'écriture chorégraphique ou composition en danse. Le ballet classique, par exemple, se structure en trois ou quatre actes, le ballet romantique en deux, *So Schnell* est séquentiel, *Changing Steps* de Cunningham s'appuie sur la technique du collage de Marcel Duchamp.

**Le processus de composition :** Il renvoie aux partis pris de travail de l'artiste et se rapproche de principes de construction. Dans de nombreux ballets contemporains la construction elle-même s'attache à mettre en avant la question du processus. Cela concerne également le type de relation que le chorégraphe ou le metteur en scène entretient avec les interprètes, la place de l'improvisation. Pina Bausch s'inspire des improvisations réalisées par ses danseurs, mais surtout de ce qu'ils évoquent de leur histoire personnelle. Elle travaille sur l'intimité de la mémoire. Elle recherche l'avènement d'un moment authentique. La pièce résulte alors de collage de ces matériaux puisés et sélectionnés chez le danseur.

**Place accordée au public :** Il est question ici, de la nature de l'espace de réception que la forme produit sur le destinataire. Un objet artistique n'a pas de signification en soi. Le sens émerge d'une relation dialectique entre l'horizon d'attente impliqué par l'œuvre et l'horizon d'attente social caractéristique du destinataire, sa disposition d'esprit ou le code esthétique qui conditionne sa réception. Est-ce une œuvre qui bouscule ou qui rassure ?

**Le propos de l'œuvre - Le sens :** Le spectacle n'appartient pas à l'ordre de l'évidence du sens. Il donne à ressentir tout un univers sensible et conceptuel propre au concepteur, que son œuvre ne fait que réfracter.

**Interprétation et discussion :** Faire que s'expriment enfin les résonances que la réception de l'œuvre fait naître, l'important étant d'aller au-delà de jugements de valeurs qui relèvent du mode binaire et subjectif, de « j'aime ou j'aime pas ». La réception sensible est porteuse d'un savoir spécifique qui se construit dans l'immédiateté de l'instant vécu, et trouve dans les mots sensibles un sédiment fertile.

### 4. Aborder un spectacle de musique

Dans le domaine musical, contrairement à la danse ou au théâtre, les élèves ont souvent des références. Mais le formatage médiatique ciblant les jeunes les conditionne (ou les enferme ?) dans une esthétique musicale très restreinte. Permettre l'accès aux multiples langages qu'offre le paysage musical actuel est au cœur même de la mission de l'enseignant. La démarche qui consiste à conduire les élèves au concert, au spectacle musical constitue un premier jalon dans cette ouverture culturelle indispensable à la formation du jeune.

#### 4.1. Aller à la rencontre de l'œuvre. Différentes pistes sont possibles :

- replacer l'œuvre dans son contexte historique, géographique et artistique (liens avec les autres arts) ;
- sensibiliser le jeune par l'écoute d'extraits d'œuvres répondant à un même univers sonore ;
- dégager les caractéristiques fondamentales de l'œuvre : matériaux utilisés, organisation, modes de jeu... ;

- s'approprier ces fondamentaux par des exercices de pratique individuelle et collective.

Il est également important d'aller à la rencontre du lieu de concert et d'approcher son histoire, son identité, sa spécificité et sa vocation.

#### 4.2. L'analyse du concert peut porter sur les éléments suivants :

- l'organisation des éléments sonores ;
- l'organisation de l'espace scénique ;
- le choix des différents supports techniques (éclairage, sonorisation) ;
- le ressenti collectif et individuel.

#### 4.3. En fonction de la programmation choisie

L'enseignant aura le souci d'adapter son travail préparatoire selon des **critères musicaux particuliers**.

En voici quelques exemples :

- **Les musiques du monde** et leur spécificité ethnique : mode de transmission, originalité de l'instrumentarium, richesse des timbres, couleur sonore, modes de jeu, rôle social.
- **Les musiques amplifiées** : courant spécifique et métissages musicaux, caractéristiques instrumentales, rythmiques, mélodiques, harmoniques, le style reflétant une époque.
- **La chanson** : adéquation texte/musique, la chanson engagée, la structure, l'interprétation.
- **Le jazz** : les racines africaines, du negro spiritual au rythm'n'blues, le jazz : musique ouverte, le rôle de l'improvisation, les différentes tendances.
- **La création contemporaine** : l'exploitation du matériau sonore (instruments acoustiques, objets sonores, bruitages, nouvelles technologies.), les recherches sur les différentes composantes du son (le timbre, la hauteur, la durée, l'intensité, la dynamique), les techniques de jeu, la relation spatio-temporelle, l'ouverture sur les autres formes d'expression artistique.

L'enseignant peut aussi amener ses élèves à réfléchir sur l'œuvre et son public : quelle est la portée de l'œuvre ? Quelle est la résonance du public ? Quel moment unique a créé le concert ?

## 5. Aborder un spectacle de cirque

### 5.1. Le lieu pour en parler

Il est important de rompre la situation frontale élèves/enseignant. Dans ce domaine du sensible, où chacun va livrer des émotions ressenties, le lieu pour en parler ne doit pas ressembler à une salle de classe. Pourquoi ne pas faire asseoir les élèves en cercle, comme dans un cirque ?

### 5.2. Le temps de remémoration

Avant tout travail d'analyse, un temps de remémoration doit être prévu : que les élèves fassent revenir à eux les émotions qu'ils ont eues, « en vrac », et les souvenirs qu'ils gardent du spectacle. C'est l'addition de ces émotions, de ces souvenirs et de leur subjectivité, qui reconstruit la mémoire du spectacle.

Pour cela, des jeux d'écriture (je me souviens...) sont faciles à mettre en place. On peut demander aux élèves de retenir une image et de la présenter aux autres en la faisant « vivre ».

### 5.3. Le temps du décodage

L'objectif est que les élèves repèrent les signes qui sont dans le spectacle vu, qu'ils repèrent les esthétiques, à travers le type de lieu, le déroulé narratif ou pas, les signes qui nourrissent le spectacle (accessoires, costumes, lumières, espaces, musique). Pour cela, il est important que l'enseignant ait lui-même en tête des repères sur le nouveau cirque (cf. [fiche repère/Les arts du cirque](#)). Il faut savoir que le cirque contemporain est aujourd'hui un spectacle total, qui peut faire appel aux arts plastiques, au théâtre, à la vidéo ou à des chorégraphies. On peut ainsi faire repérer aux élèves quels arts sont mis en avant. Il arrive qu'un des arts du cirque fasse spectacle à lui tout seul (par exemple les *arts sauts* avec les techniques aériennes).

Le spectacle de cirque contemporain raconte de plus en plus une histoire : faire repérer aux élèves que les artistes sont des personnages, avec une vraie identité. Faire repérer la construction de la dramaturgie, qui remplace les « numéros » dans le cirque traditionnel.



Au-delà de l'opposition entre *cirque traditionnel*, *nouveau cirque* ou *cirque contemporain*, le territoire du cirque est délimité par une forme de **mise en jeu du corps** particulière où ce dernier est toujours en défi par rapport à l'espace qu'il habite temporairement. La richesse de l'univers circassien tient sans doute à cette alchimie magnifique qui mêle en permanence prouesse avec simplicité ou même pudeur.

Le spectacle de cirque est fondamentalement du côté de la fonction poétique : il ne communique pas de message. Comme le poète, l'artiste de cirque (ou l'artiste **au** cirque comme dirait Johann le Guillerm) fait des choses que les hommes habituellement ne font pas. Le spectacle de cirque peut aujourd'hui se dérouler en position frontale et non sous un chapiteau, avec ou sans piste. Dans un espace circulaire, comment le regard fonctionne ? Y a-t-il égalité de regard entre les spectateurs ? Cela amène-t-il une certaine convivialité ? Comment les artistes « jouent-ils avec leur dos » dans un espace de jeu central ? Les animaux ont-ils complètement disparu du spectacle ? Si non, quels rôles jouent-ils ?

#### 5.4. Le temps de l'exploitation

Venir avec un objet et faire quelque chose avec l'amoncellement d'objet.

Venir avec un élément vestimentaire qui va créer un personnage.

Travailler sur le nom de la compagnie pour voir à quelle filiation elle appartient.

Faire des improvisations autour d'une scène qui a marqué les élèves.

Travailler sur la fiche de présentation du spectacle ou sur l'affiche (on peut construire des objets qui font signe dans le spectacle) ou sur le dossier de presse (comment la critique se diversifie ?).

Utiliser des extraits de captations audiovisuelles de spectacle : de nombreux DVD sont accessibles (catalogue ADAV pour faciliter l'exploitation en classe).

Montrer des extraits de films sur la représentation de l'univers du cirque, par exemple *Les clowns* de Federico Fellini.

Ne pas oublier que le cirque traditionnel existe encore : il peut être intéressant d'y amener des élèves dans le cadre d'un parcours autour des arts du cirque.



## Les lieux du spectacle vivant en Gironde

Les salles et les lieux culturels présentés ci-dessous proposent une programmation annuelle de spectacles vivants, sur la base d'une adhésion ou d'un abonnement. Certains intègrent un médiateur culturel en charge des relations avec les publics, dans le cas contraire sont mentionnés les responsables de structure.

Scène partenaire : l'Iddac a labellisé les scènes culturelles avec lesquelles est construit un partenariat sur la base d'une convention d'objectifs : il s'agit des *Scènes partenaires départementales*. Certaines ont une spécificité liée à un champ artistique fortement représenté telles la danse contemporaine ou la chanson française.

### ARCACHON

#### Arcachon Culture - Scène partenaire danse

[accueil@arcachon-culture.fr](mailto:accueil@arcachon-culture.fr)

<http://www.arcachon.com>

05 56 22 01 10

contact : *Kamel Mimoun*, médiateur culturel

### ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX

#### OSC'ART - Scène partenaire Danse

Le Cuvier de Feydeau

Scène départementale Danse

05 57 54 10 40

[laboite@lecuvier-artigues.com](mailto:laboite@lecuvier-artigues.com)

<http://www.lecuvier-artigues.com>

Contact : *Lise Saladain*, responsable pédagogique

### BÈGLES - Scène partenaire

CREAC - Service culturel

Mairie de Bègles

05 56 49 95 95

[culture@mairie-begles.fr](mailto:culture@mairie-begles.fr)

contact : *Nadège Poisson*, programmatrice

### BLANQUEFORT - Scène partenaire Jeune Public

Les Colonnes scène conventionnée

05 56 95 49 00

[www.ville-blanquefort.fr/elac](http://www.ville-blanquefort.fr/elac)

<http://elac@lescolonnes.ville-blanquefort.fr>

Contact : *Jean Marc Lievin*, médiateur culturel

### CASTILLON-LA-BATAILLE - La Maison des Arts

05 57 40 00 06

05 57 40 35 27

Centre culturel François Mitterrand - 26 rue du Champ de foire

[maisondesarts.castillon@voila.fr](mailto:maisondesarts.castillon@voila.fr)

Contact : *Cathy Bétoté*

### CANÉJAN - Scène partenaire

Centre Simone Signoret

05 56 89 38 93

[signoret.canejan@wanadoo.fr](mailto:signoret.canejan@wanadoo.fr)

<http://www.signoret-canejan.fr>

Contact : *Sophie Casteignau*, directrice

### CENON - Scène partenaire

Office culturel et d'Animation de Cenon

Centre culturel - Château Palmer

05 56 86 38 93

[culture@ville-cenon.fr](mailto:culture@ville-cenon.fr)

<http://www.ville-cenon.fr>

Salle Simone Signoret - 1, avenue Carnot

Contact : *Patrice Claverie*, directeur

### COUSTRAS - Espace Culturel Maurice Druon

Billetterie/location : 05 57 69 43 80

[culturecoustras@wanadoo.fr](mailto:culturecoustras@wanadoo.fr)

Contact : *Katell Troussard*, directrice

### EYSINES - Scène partenaire

Service culture

Mairie d'Eysines

05 56 16 18 10

[culture@ville-eyssines.fr](mailto:culture@ville-eyssines.fr)

<http://www.ville-eyssines.fr>

Théâtre Jean Vilar - rue de l'Hôtel-de-Ville

Contact : *Delphine Fortunato*, directrice

### FLOIRAC - Scène partenaire

Service culturel

Mairie de Floirac

05 57 80 87 43

[culture@mairie-floirac33.fr](mailto:culture@mairie-floirac33.fr)

<http://www.ville-floirac33.fr>

Contact : *Christelle Alexandre*, directrice

**GRADIGNAN – Scène partenaire**

Théâtre des Quatre-Saisons

Parc de Mandavit

05 56 89 03 23

[contact@t4saisons.com](mailto:contact@t4saisons.com)<http://www.t4saisons.com>Contact : *Marie-Michèle Delprat*, directrice**LANGON – Scène partenaire**

Centre culturel des Carmes

8 place des Carmes

05 56 63 14 45

[centreculturel@lescarmes.fr](mailto:centreculturel@lescarmes.fr)<http://www.lescarmes.fr>Contact : *Marie Laure Lesgourgues*, directrice**LIBOURNE – Scène partenaire**

FAC (Festivités et Actions culturelles)

Scène départementale Arts et Théâtre de rue

05 57 74 13 14

[fest.arts@wanadoo.fr](mailto:fest.arts@wanadoo.fr)<http://www.fac-libourne.com>

Le Liburnia- 14, rue Donnet

Contact : *Dominique Beyli*, directeur**LORMONT – Scène partenaire**

Espace culturel du bois fleuri

05 57 77 07 30

[culture@ville-lormont.fr](mailto:culture@ville-lormont.fr)Contact : *Serge Korjanevski*, directeur**MARCHEPRIME – La Caravelle**

05 57 71 16 35

[resp.culture@ville-marcheprime.fr](mailto:resp.culture@ville-marcheprime.fr)Contact : *Magali Godart*, responsable**MARTIGNAS-SUR-JALLE****CLAM – Salle Gérard Philippe**

05 56 21 41 31

[ccas-de-martignas@wanadoo.fr](mailto:ccas-de-martignas@wanadoo.fr)Contact : *Nicole Sercomanens*, présidente**MERIGNAC – Salle La glacière**

05 56 55 23 60

[actions.culturelles@merignac.com](mailto:actions.culturelles@merignac.com)contact : *Alain Krol*, chargé de mission culture**PAUILLAC - Scène partenaire**

Les tourelles

Centre culturel Pauillac

05 56 59 07 56

[lestourellescentremedoc@wanadoo.fr](mailto:lestourellescentremedoc@wanadoo.fr)<http://les.tourelles.monsite.orange.fr>Contact : *Gregory Malijenovsky***PESSAC - Scène partenaire**

Pessac en Scènes

05 56 45 69 14

[officeculturelpessac@free.fr](mailto:officeculturelpessac@free.fr)<http://www.officecultureldepessac.net>

Salle Bellegrave - avenue du Colonel-Jacqui

Salle Le Royal – 32 avenue Jean Cordier

Contact : *Adeline Eymard*, action culturelle**SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC – Scène partenaire  
Chanson**

CLAP (Culture Loisirs Animation Programmation)

Service culture : 05 57 45 10 16

Billetterie : 05 57 43 64 80

[culture@saint-andre-de-cubzac.com](mailto:culture@saint-andre-de-cubzac.com)

Le Champ de Foire - 7 allée Champ-de-foire

Contact : *Pierre Coussy*, directeur**SAINT-MEDARD-EN-JALLES – Scène partenaire**

Le Carré des Jalles

05 57 93 18 93

[culture@saint-medard-en-jalles.fr](mailto:culture@saint-medard-en-jalles.fr)<http://www.lecarredesjalles.org>Contact : *Laurène Julien*, action et médiation culturelle**TALENCE – Scène partenaire**

OCET (Office Culturel et Educatif de Talence)

Château Peixotto

05 56 84 78 85

[ocet@mairie-talence.fr](mailto:ocet@mairie-talence.fr)<http://www.mairie-talence.fr>

L'Espace Médoquine - 224/226 cours du Maréchal-Gallieni

Contact : *Françoise Dardot Boulon*, directrice**GUJAN-MESTRAS**

billetterie/location : 05 57 52 59 31

[culture@ville-gujanmestras.fr](mailto:culture@ville-gujanmestras.fr)

Salle des Fêtes - Place Charles-de-Gaulle

Contact : *Katia Moline*, responsable du service culturel





### **LE BOUSCAT**

**Salle L'Ermitage**

05 57 22 24 51

[info@mairie-le-bouscat.fr](mailto:info@mairie-le-bouscat.fr)

<http://www.mairie-le-bouscat.fr>

L'Ermitage Compostelle - 10 rue Bertrand-Hauret

Contact : *Laurence Ricard*, responsable du service culturel

### **LA TESTE-DE-BUCH**

05 57 73 69 20

[culture@latestedebuch.com](mailto:culture@latestedebuch.com)

<http://www.latestedebuch.fr>

**Salle Pierre Cravey** – rue Gilbert-Sore

Contact : *Guillaume Blaise*, responsable du pôle spectacle vivant

### **VILLENAVE-D'ORNON - Le Cube**

05 56 75 69 08

[service.culture@mairie-villenedornon.fr](mailto:service.culture@mairie-villenedornon.fr)

<http://www.villenedornon.fr>

contact : *Gaëlle Seguin-Perrin*, directrice

### **BORDEAUX**

**TNBA** - Théâtre National Bordeaux-Aquitaine

3 Square Jean Vauthier BP 7

33000 Bordeaux

05 56 33 36 80

[secretariat@tnba.org](mailto:secretariat@tnba.org)

Contact : *Ophélie Couailhac*, responsable des relations avec le public

### **Opéra National Bordeaux-Aquitaine**

Grand Théâtre

Place de la Comédie BP 95

05 56 00 85 20

<http://www.opera-bordeaux.com>

Direction de l'action culturelle et du développement territorial

Contact : *Anne-Sophie Brandalise*, directrice

05 56 00 84 30

### **Glob Théâtre**

69-77 rue Joséphine BP 110

33000 Bordeaux

05 56 69 06 66

[globtheatre@wanadoo.fr](mailto:globtheatre@wanadoo.fr)

<http://www.globtheatre.net>

Contact : *Bruno Leconte*, administrateur

### **TNT- Manufactures de Chaussures**

226 Boulevard Albert 1<sup>er</sup>

33000 Bordeaux

05 56 85 82 81

[tnt.boum@wanadoo.fr](mailto:tnt.boum@wanadoo.fr)

<http://www.letnt.com>

Contact : *Éric Chevance*, directeur

### **Théâtre du Pont Tournant**

13 Rue Charlevoix-de-Villers

33000 Bordeaux

05 56 11 06 11

[theatre.pont-tournant@libertysurf.fr](mailto:theatre.pont-tournant@libertysurf.fr)

Contact : *Stéphane Alvarez*, directeur

## Les Pays : soutiens territoriaux aux projets

### Quelques repères en matière d'aménagement du territoire

C'est avec la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire (dite Loi Voynet ou LOADDT), n° 99-553 du 25 juin 1999 que les notions de Pays et agglomération sont nées. Ces entités territoriales sont porteuses de projet définissant des orientations en matière de développement économique et d'aménagement urbain. La loi relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale (dite loi Chevènement), n° 99-586 du **12 juillet 1999** donne les moyens aux communes de se regrouper en « communauté de communes », en « communauté d'agglomération » ou en « communauté urbaine » selon différents seuils de population.

### 1. Qu'est-ce qu'un Pays

*Ni échelon administratif, ni collectivité territoriale, le pays est un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale dont les communes qui le composent élaborent un projet commun de développement. Le projet d'un pays peut donner lieu à un contrat avec l'Etat et la région dans le cadre du volet territorial des contrats de plan Etat-Région. Les pays constituent un cadre privilégié de mise en oeuvre des schémas de services collectifs, notamment en matière de service de proximité.*

in [www.datar.gouv.fr](http://www.datar.gouv.fr)

### 2. Les compétences de la communauté de communes.

*La communauté de communes exerce toujours aux lieux et places des communes membres les compétences librement choisies dans les groupes de compétences obligatoires et optionnelles fixées par la loi dans la limite de l'intérêt communautaire. Elle peut également exercer les compétences que les communes ont librement choisi de lui transférer en plus de celles fixées par la loi. Il convient de préciser que la majorité qualifiée requise pour la création de la communauté est requise pour :*

- définir les compétences transférées au sein de chaque bloc ;
- déterminer l'intérêt communautaire des compétences transférées, que celles-ci soient obligatoires ou optionnelles, afin de fixer la ligne de partage entre les compétences de la communauté et celles des communes.

*Les communes doivent définir et préciser, au moment de la création de la communauté, à l'aide de critères par exemple, la ligne de partage dans chaque domaine entre les compétences communautaires et la compétence communale.*

*Les deux compétences obligatoires sont :*

- l'aménagement de l'espace ;
- les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

*Toutefois la loi transfère aux communautés de communes optant pour le régime fiscal de la taxe professionnelle unique :*

- l'aménagement ;
- la gestion et l'entretien des zones d'activité industrielle, commerciale, artisanale, touristique, portuaire, ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire.

*Les compétences facultatives parmi lesquelles il faut en choisir une :*

- la protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- la politique du logement et du cadre de vie ;
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, la construction, le fonctionnement et l'entretien d'équipements sportifs et culturels et d'enseignement pré-élémentaire et élémentaire.

(...)

in Art L 5214-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales

### 3. Comment se renseigner ?

#### Auprès des Pays

Repérez le Pays auquel votre établissement scolaire est rattaché. Rapprochez-vous de la personne qui est en charge de l'action culturelle ou enfance/jeunesse au sein de la structure porteuse de la démarche Pays. Elle a une vision d'ensemble des activités existantes sur le territoire et elle est en lien avec les intercommunalités (communautés de communes) constituant le Pays. Elle vous indiquera les relais les plus appropriés pour réaliser votre projet. Généralement le Pays a réalisé un diagnostic culturel et un recensement des pratiques artistiques de son territoire.

#### Auprès des antennes Iddac

Les premières antennes ont été créées en 2001 dans une logique d'aménagement culturel de territoire et dans la continuité de la politique de développement durable telle que définie par le Conseil général de la Gironde. Il s'agit d'un service de proximité, assuré par un agent de développement en charge de la technique dont le rôle est d'accompagner localement les propositions artistiques et culturelles en lien avec les partenaires et les services de l'iddac. L'antenne sert d'appui à la coordination de projets menés à l'échelle d'un territoire dans les domaines de l'éducation artistique, de la pratique amateur, de la diffusion de spectacles et de la formation. Elle est considérée comme un outil d'accompagnement des démarches culturelles émanant des territoires, dans un esprit de mise en réseau et de coopération.

### 4. Les Pays girondins

#### Pays Cœur-Entre-Deux-Mers

##### Structure porteuse

SYTECEM - Syndicat mixte du Pays Cœur-Entre-Deux-Mers  
16 rue René-Pezat  
33760 TARGON  
05 56 23 95 17  
fax : 05 57 34 56 00  
[ochatain@coeurentre2mers.com](mailto:ochatain@coeurentre2mers.com)  
<http://www.coeurentre2mers.com>

#### Pays des Landes de Gascogne

##### Structure porteuse

Parc naturel régional des Landes de Gascogne (PNRLG)  
Maison du Parc 33, route de Bayonne  
33830 BELIN-BELIET  
05 57 71 99 99  
fax 05 56 88 12 72  
[s.carlier@parc-landes-de-gascogne.fr](mailto:s.carlier@parc-landes-de-gascogne.fr)  
<http://www.parc-landes-de-gascogne.fr>

#### Pays Médoc

##### Structure porteuse

Syndicat mixte du Pays Médoc  
21, rue du Général-de-Gaulle  
33112 SAINT-LAURENT-DU-MÉDOC  
05 57 75 18 92  
fax : 05 57 75 18 90  
[culturepaysmedoc@wanadoo.fr](mailto:culturepaysmedoc@wanadoo.fr)

#### Pays de la Haute-Gironde

##### Structure porteuse

Syndicat mixte du Pays de la Haute Gironde  
Maison des Services au public  
32 rue des Maçons – BP 134  
33391 BLAYE cedex  
Tél. : 05 57 42 68 90  
fax : 05 57 42 68 91  
[culture-payshautegironde@wanadoo.fr](mailto:culture-payshautegironde@wanadoo.fr)

#### Pays Libournais

##### Structure porteuse

Syndicat Mixte du Pays du Libournais  
73 route de Paris  
33910 SAINT-DENIS-DE-PILE  
05 57 55 00 70  
[pays.libournais@wanadoo.fr](mailto:pays.libournais@wanadoo.fr)

#### Pays Haut-Entre-Deux-Mers

##### Structure porteuse

Syndicat Mixte du Pays du Haut Entre-deux-Mers  
81 rue Armand CADUC  
33190 La RÉOLE  
05 56 61 47 35  
05 56 71 23 37  
[contact@payshautentre2mers.com](mailto:contact@payshautentre2mers.com)  
<http://www.payshautentre2mers.com>



## **Pays Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre**

### **Structure porteuse**

Maison de la communauté de communes  
 20 route de Suzon  
 33830 Belin-Beliet  
 05.56.88.55.28  
 05.56.88.85.85  
[paysbassindarcachon@valdeleyre.fr](mailto:paysbassindarcachon@valdeleyre.fr)

## **Pays Rives de Garonne**

### **Structure porteuse**

Syndicat Mixte du Pays des Rives de Garonne  
 8, rue du Canton BP 32  
 33490 Saint-Macaire  
 05 56 76 78 18  
 05 56 76 13 24  
[paysrivesdegaronne@wanadoo.fr](mailto:paysrivesdegaronne@wanadoo.fr)

## **5 Les Antennes**

### **Antenne Iddac Médoc**

Agent de développement en charge de la technique  
 Anthony Fayard  
[medoc@iddac.net](mailto:medoc@iddac.net)  
 05 56 59 25 75

### **Antenne iddac Haut entre Deux Mers**

Agent de développement en charge de la technique  
 François Leguillier  
[he2m@iddac.net](mailto:he2m@iddac.net)  
 05 56 71 20 55

### **Antenne iddac Haute Gironde**

Agent de développement en charge de la technique  
 Jan Sanchez  
[hgir@iddac.net](mailto:hgir@iddac.net)  
 05 5746 66 76

## **Sites internet**

<http://www.datar.gouv.fr> : guide méthodologique pour la mise en oeuvre des Pays

<http://www.intercommunalites.com> : le site de référence de l'intercommunalité

<http://www.aquitaine-pqa.fr> : centre de ressources régional sur le développement territorial

<http://www.relais-culture-europe.org> : centre ressources sur l'Europe et la culture

<http://www.cg33.fr> : téléchargement de deux cartes des Pays Girondins ; des coordonnées des structures intercommunales de Gironde (document Acrobat PDF) ; de la carte présentant toutes les communautés de communes et d'agglomérations du département.

Centre ressources iddac : contact Cathy Bienfait :  
 05 56 17 36 40  
[ressources@iddac.net](mailto:ressources@iddac.net)



## Institutions et partenaires ressources en Gironde

### L'Éducation nationale / La Culture

#### La DAAC

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle au Rectorat

Délégué académique

05 57 57 35 90

[action-culturelle@ac-bordeaux.fr](mailto:action-culturelle@ac-bordeaux.fr)

conseillers académiques :

danse : *Élisabeth Gouet*

musique : *Évelyne Bru*

théâtre : *Didier Castéran*

#### L'Inspection académique de la Gironde

Coordonnatrice départementale :

*Sylvie Minvielle* 05 56 56 36 28

[sylvie.minvielle@ac-bordeaux.fr](mailto:sylvie.minvielle@ac-bordeaux.fr)

#### La DRAC

Direction régionale des affaires culturelles

Conseiller pour l'éducation artistique et culturelle

*Marie-Hélène Rouaux* 05 57 95 01 55

[alexandre.peraud@culture.gouv.fr](mailto:alexandre.peraud@culture.gouv.fr)

#### Le CRDP d'Aquitaine

Centre régional de documentation pédagogique d'Aquitaine

Chargée de projet

*Kathleen Soyès* 05 56 01 56 70

[crdp.arts-culture@ac-bordeaux.fr](mailto:crdp.arts-culture@ac-bordeaux.fr)

#### Le CDDP de la Gironde

Centre départemental de documentation pédagogique de la Gironde

antennes à Arcachon et Libourne

Directrice

*Marie-Christine Clément-Bonhomme* 05 56 47 05 81

[cddp33@ac-bordeaux.fr](mailto:cddp33@ac-bordeaux.fr)

### Les opérateurs culturels départementaux et régionaux

#### L'OARA

Office artistique de la région Aquitaine

Chargé de mission

*Vincent Bouillier* 05 56 01 69 92

<http://www.oara.fr>

#### L'Iddac

Institut départemental de développement artistique et culturel de la Gironde

Service éducation et pratique artistique

*Christine Treille* 05 56 17 36 13

[pratique.artistique@iddac.net](mailto:pratique.artistique@iddac.net)

<http://www.iddac.net>

### Les services culturels des collectivités territoriales

#### Le Conseil général de la Gironde

Direction de la culture et de la citoyenneté

Dispositif billets courant d'art *Odile Lumino*

*Dominique Biondini* 05 56 99 67 12

[dominique.biondini@cg33.fr](mailto:dominique.biondini@cg33.fr)

<http://www.cg33.fr>

#### Le Conseil régional d'Aquitaine

Direction de la mission jeunesse et solidarité

Chargé de mission jeunesse

*Vincent Le Quere* 05 57 57 84 46

[vincent.lequere@aquitaine.fr](mailto:vincent.lequere@aquitaine.fr)

<http://www.jeunesses.aquitaine.fr>

site pour le dépôt des dossiers de candidature des établissements scolaires



## Lexique

**Action culturelle** : ensemble des moyens mis en œuvre pour mettre en relation la création avec l'ensemble des populations d'un territoire dans un objectif de réduction des inégalités d'accès à la culture (cf. démocratisation culturelle).

**Animation socioculturelle** : favoriser les pratiques amateurs, organiser l'expression active des individus et des groupes, générer la participation et encourager la démocratie (cf. démocratie culturelle).

**Communauté de communes** : la communauté de communes est un EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave (...). Elle correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale. Elle a été créée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République avec des apports de la loi du 12 juillet 1999.

**Culture** : dans une acceptation restreinte et latine, la culture désigne l'ensemble des productions symboliques du domaine des arts et des lettres. Elles sont conçues, évaluées, sélectivement conservées et transmises selon les principes d'organisation d'un système de production spécifique. Le culturel y est légitimé socialement. Il est la production de l'esprit, exigeant un travail dans un cadre institutionnel, les groupes reconnaissant officiellement et communément la culture. On parle ici de culture légitime.

Mais la notion de culture peut inclure également les pratiques et le savoir dans la culture humaine, en s'appliquant globalement à l'ensemble des activités qui s'instaurent dans le temps libre ou non contraint. La culture est ainsi « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social » (Unesco, déclaration de Mexico, 1982). Inspirée de la conception anglo-saxonne proche de la définition utilisée par les anthropologues et les ethnologues, la culture est appelée ici relativiste.

À ces deux définitions correspondent trois approches méthodologiques :

- un modèle anthropologique et ethnologique proche de la définition anglo-saxonne ;
- un modèle sociologique découpé en deux tendances ; un concept relativiste où tout est culture d'approche anthropologique et un concept légitimiste visant à l'intégration d'une culture dite des « beaux-arts » et à la hiérarchisation des différents arts ;
- un modèle historien, conceptualisé depuis l'émergence du courant de la « nouvelle histoire » qui va de pair avec la valorisation d'une histoire sans histoire événementielle, construit en terme d'opposition à ce qui n'est pas culture populaire et développant trois concepts : culture populaire, culture d'élite, culture de masse.

**Démocratisation culturelle** : la démocratisation est la conversion de tous au culte et à la fréquentation de l'art savant. Son principe est construit sur l'idéal d'un accès plus égal à un ensemble d'œuvres unanimement admirées, à un patrimoine commun des créations de l'esprit dans une universalité du plaisir esthétique.

**Démocratie culturelle** : la démocratie culturelle milite pour l'inversion des divisions hiérarchisantes sur lesquelles est fondé le prestige social de la culture légitime. Elle célèbre la créativité, la mise en valeur des savoirs et des savoirs-faire, la capacité individuelle d'invention, réhabilite les cultures minoritaires et les pratiques culturelles définies dans leur sens anthropologique.

**Développement culturel** : accès à l'offre artistique à une population qui en est éloignée par la transmission de la culture légitime et la reconnaissance d'œuvres ou de pratiques relativistes.

**Éducation artistique** : sensibilisation et éveil aux domaines artistiques en temps scolaire, péri et extrascolaire. Elle est constituée de trois pôles : voir (contact avec les œuvres et les lieux), faire (pratique personnelle), interpréter (lecture critique, interprétation).

**Éducation culturelle** : culture générale et éléments de civilisations constitutifs des identités culturelles.

**Éducation populaire** : transmission de savoirs et d'apprentissages mutuels en complément de l'enseignement scolaire.

**Enseignement artistique** : formation aux arts dans une relation didactique voire pré-professionnelle (conservatoire). Extension aux cours obligatoires du secondaire.

**Intermittent du spectacle** : est intermittent du spectacle l'artiste ou le technicien de plateau ou de studio qui exerce son activité principalement soit pour le compte d'une entreprise de spectacle, soit dans le cadre d'une production notamment cinématographique, audiovisuelle, théâtrale ou musicale et qui offre ses services moyennant salaire, honoraires ou cachet sur base d'un contrat de travail à durée déterminée ou d'un contrat d'entreprise.

Loi du 30 juillet 1999 Première partie, chapitre I : statut de l'intermittent du spectacle, in [www.secu/legis/divL19990730.htm](http://www.secu/legis/divL19990730.htm)

**Pays** : *ni échelon administratif, ni collectivité territoriale, le pays est un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale dont les communes qui le composent élaborent un projet commun de développement. Le projet d'un pays peut donner lieu à un contrat avec l'État et la région dans le cadre du volet territorial des contrats de plan État-Région.* in [www.datar.gouv.fr](http://www.datar.gouv.fr)

**Pratique culturelle** : comportements des individus face à l'art et à la culture intégrant tout autant la pratique d'activités, la fréquentation des équipements, la consommation de biens.

**Spectacle vivant** : le spectacle vivant correspond à l'art de divertir lors d'une représentation en public. L'expression *vivant* sert à qualifier le mot *spectacle*, en cela que ce sont des êtres vivants qui le créent, en opposition aux spectacles créés à partir d'images par exemple. Le spectacle vivant est défini par la présence physique d'au moins un artiste du spectacle percevant une rémunération lors de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit. Pour qu'il y ait spectacle vivant (ou théâtre), il faut : un temps, un lieu, un acte et un public.

Le spectacle vivant est un spectacle où le contact avec le public est immédiat, où existe un rapport « charnel » entre le public et les acteurs. Il constitue la base du spectacle, il est très antérieur aux spectacles véhiculés par les médias.

Il est bien entendu composé du théâtre, du cirque, du mime, des marionnettes, du spectacle de rue, du chant.



## Ressources en ligne

### Éducation artistique

Le portail interministériel pour l'Éducation artistique et culturelle [www.education.arts.culture.fr](http://www.education.arts.culture.fr)

À la rubrique *En région*, la carte des ressources culturelles en Gironde validée par la DRAC et l'Éducation nationale [www.arts.culture.education.fr](http://www.arts.culture.education.fr) accessible également depuis le site du CDDP de la Gironde-Espace Arts et culture <http://crdp.ac-bordeaux.fr/cddp33>

Réseau SCEREN-CNDP [www.cndp.fr](http://www.cndp.fr)

Le nouveau théâtre d'Angers – centre dramatique national – PNR théâtre, centre ressources théâtre éducation [www.nta-angers.fr](http://www.nta-angers.fr)

Le centre de ressources danse à l'école [www.danseaucoeur.com](http://www.danseaucoeur.com)

Le portail de l'Éducation artistique et culturelle de l'enseignement agricole public <http://enfa.mip.educagri.fr/agri-culture>

Les pôles de ressources en Aquitaine <http://crdp.ac-bordeaux.fr/ac/?loc=0>

### Spectacle vivant

Le ministère de la Culture [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

Les directions de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles au ministère de la Culture [www.culture.gouv.fr/culture/dmdts/index-dmdts.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/dmdts/index-dmdts.htm)

La Cité de la musique [www.cite-musique.fr](http://www.cite-musique.fr)

Des ressources pour les musiques actuelles [www.irma.asso.fr](http://www.irma.asso.fr)

Le Centre de documentation des musiques contemporaines [www.cdmc.asso.fr](http://www.cdmc.asso.fr)

Le Centre de la chanson et des variétés et du jazz [www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)

Le Centre de ressources des arts de la rue et des arts de la piste [www.horslesmurs.asso.fr](http://www.horslesmurs.asso.fr)

Le Centre national des arts du cirque [www.cnac.fr](http://www.cnac.fr)

Le Centre national du théâtre [www.cnt.fr](http://www.cnt.fr)

L'Institut international de la marionnette [www.marionnette.com](http://www.marionnette.com)

Le Théâtre du Finistère pour l'enfance et la jeunesse [www.tres-tot-theatre.com](http://www.tres-tot-theatre.com)

[www.theatre-contemporain.net](http://www.theatre-contemporain.net)

L'Association nationale de recherche et d'action théâtrale [www.anrat.asso.fr](http://www.anrat.asso.fr)

Les écrivains associés au théâtre [www.eat.fr](http://www.eat.fr)

Le Centre national de la danse [www.cnd.fr](http://www.cnd.fr)

### Développement territorial

Guide méthodologique pour la mise en œuvre des Pays : [www.datar.gouv.fr](http://www.datar.gouv.fr)

Le site de référence de l'intercommunalité : [www.intercommunalites.com](http://www.intercommunalites.com)

Centre de ressources régional sur le développement territorial : [www.aquitaine-pqa.fr](http://www.aquitaine-pqa.fr)

Centre ressources sur l'Europe et la culture : [www.relais-culture-europe.org](http://www.relais-culture-europe.org)

Téléchargement de deux cartes des Pays girondins ; des coordonnées des structures intercommunales de Gironde (document Acrobat PDF) ; de la carte présentant toutes les communautés de communes et d'agglomérations du département : [www.cg33.fr](http://www.cg33.fr)

Centre de ressources Iddac : contact *Cathy Bienfait* : 05 56 17 36 40 [ressources@iddac.net](mailto:ressources@iddac.net)





## Les métiers et filières de formation

Conservatoire national de région de Bordeaux (05 56 92 96 96) [www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr) rubrique culture, enseignement artistique.

Onisep : Les métiers du spectacle, collection parcours, édition mars 2005 [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

Centre information et documentation jeunesse [www.cidj.com](http://www.cidj.com) rubrique métiers et filières.

Observatoire de la fonction publique territoriale [www.observatoire.cnfpt.fr](http://www.observatoire.cnfpt.fr) rubrique répertoire des métiers.

Ministère de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique concours, recrutement, carrières.

Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle [www.ists-avignon.com](http://www.ists-avignon.com)

École nationale supérieure des arts et techniques du spectacle [www.artotal.com](http://www.artotal.com)

## Le régime des intermittents du spectacle

Syndicat de la culture et du spectacle [www.cnt-spectacle.org](http://www.cnt-spectacle.org)

La scène, site des professionnels du spectacle [www.professionnelsduspectacle.com](http://www.professionnelsduspectacle.com)



## Ressources en ligne

### Éducation artistique

Le portail interministériel pour l'Éducation artistique et culturelle <http://www.education.arts.culture.fr>

À la rubrique *En région*, la carte des ressources culturelles en Gironde validée par la DRAC et l'Éducation nationale <http://www.arts.culture.education.fr> accessible également depuis le site du CDDP de la Gironde-Espace Arts et culture <http://crdp.ac-bordeaux.fr/cddp33>

Réseau SCEREN-CNDP <http://www.cndp.fr>

Le nouveau théâtre d'Angers – centre dramatique national – PNR théâtre, centre ressources théâtre éducation <http://www.nta-angers.fr>

Le centre de ressources danse à l'école <http://www.danseaucoeur.com>

Le portail de l'Éducation artistique et culturelle de l'enseignement agricole public <http://enfa.mip.educagri.fr/agri-culture>

Les pôles de ressources en Aquitaine <http://crdp.ac-bordeaux.fr/ac/?loc=0>

### Spectacle vivant

Le ministère de la Culture <http://www.culture.gouv.fr>

Les directions de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles au ministère de la Culture <http://www.culture.gouv.fr/culture/dmdts2006.html>

La Cité de la musique <http://www.cite-musique.fr>

Des ressources pour les musiques actuelles <http://www.irma.asso.fr>

Le Centre de documentation des musiques contemporaines <http://www.cdmc.asso.fr>

Le Centre de la chanson et des variétés et du jazz <http://www.cnv.fr>

Le Centre de ressources des arts de la rue et des arts de la piste <http://www.horslesmurs.asso.fr>

Le Centre national des arts du cirque <http://www.cnac.fr>

Le Centre national du théâtre <http://www.cnt.fr>

L'Institut international de la marionnette <http://www.marionnette.com>

Le Théâtre du Finistère pour l'enfance et la jeunesse <http://www.tres-tot-theatre.com>

Le théâtre de Marseille : <http://www.theatre-contemporain.net>

L'Association nationale de recherche et d'action théâtrale <http://www.anrat.asso.fr>

Les écrivains associés au théâtre <http://www.eat.fr>

Le Centre national de la danse <http://www.cnd.fr>

### Développement territorial

Guide méthodologique pour la mise en œuvre des Pays :

<http://www.diact.gouv.fr/IMG/Fichiers/KIOSQUE/Archives/GuidePays2004.pdf>

Le site de référence de l'intercommunalité : <http://www.intercommunalites.com>

Centre de ressources régional sur le développement territorial : <http://www.aquitaine-pqa.fr>

Centre ressources sur l'Europe et la culture : <http://www.relais-culture-europe.org>

Téléchargement de deux cartes des Pays girondins ; des coordonnées des structures intercommunales de Gironde (document Acrobat PDF) ; de la carte présentant toutes les communautés de communes et d'agglomérations du département : <http://www.cg33.fr>

Centre de ressources iddac : contact *Cathy Bienfait* : 05 56 17 36 40 [ressources@iddac.net](mailto:ressources@iddac.net)



## Les métiers et filières de formation

Conservatoire national de région de Bordeaux (05 56 92 96 96) <http://www.bordeaux.fr> rubrique culture, enseignement artistique.

Centre information et documentation jeunesse <http://www.cidj.com> rubrique métiers et filières.

Observatoire de la fonction publique territoriale <http://www.observatoire.cnfpt.fr> rubrique répertoire des métiers.

Ministère de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche <http://www.education.gouv.fr> rubrique concours, recrutement, carrières.

Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle <http://www.ists-avignon.com>

École nationale supérieure des arts et techniques du spectacle <http://www.ensatt.fr/>

## Le régime des intermittents du spectacle

La scène, site des professionnels du spectacle <http://www.professionnelsduspectacle.com>